

Charte d'utilisation de la Tablette 2025-2026

1. Champ d'application du contrat

Ce contrat s'applique aux élèves des quatre niveaux du collège Immaculée Conception de Biarritz. Il est susceptible d'évoluer en fonction des demandes et/ou des situations rencontrées dans l'année.

2. Conditions d'utilisation de la tablette

- Chaque élève se voit attribuer une tablette numérique équipée d'une housse, d'un chargeur. Ce matériel est la propriété de l'établissement pendant trois ans suivant les conditions de la *convention de mise à disposition de la tablette*. La tablette est nominative et personnelle. L'élève en est le seul responsable et **ne doit pas la prêter**. L'établissement pourra à tout moment réquisitionner les tablettes pour des opérations de maintenance ou de contrôle.
- Chaque élève obtient une dérogation pour une connexion WIFI sécurisée dans l'établissement. Cette connexion n'est autorisée que sur les heures de cours. Si la tablette ne se connecte pas automatiquement au wifi de la classe, l'élève devra effectuer obligatoirement le changement dans les réglages. Le mode avion ou la connexion à un autre réseau, empêchant la surveillance des tablettes par le responsable (professeur ou surveillant), est interdit.
- L'élève s'engage à respecter les points suivants :
 - ✓ S'assurer de venir au collège avec une tablette rechargée (minimum 80%) et mise à jour, à cet effet, il est conseillé de laisser la tablette allumée en soirée dans une pièce disposant d'une connexion WiFi. Pour maintenir une durée de vie correcte de la batterie, il est conseillé de charger la tablette avant d'être à 30% de charge. La charge de la tablette au collège est interdite.
 - ✓ Le matériel doit être utilisé avec précaution et ne doit pas quitter sa housse de protection. La prise doit être insérée et retirée de la tablette avec soin. La tablette ne doit pas subir de chocs ou de secousses y compris lors du transport dans le sac. La tablette doit être à plat sur la table ou très légèrement surélevée (la position verticale sur la table est interdite).
 - ✓ L'écran doit être nettoyé avec un chiffon microfibre (les produits de nettoyage sont proscrits).
 - ✓ Le matériel doit être utilisé uniquement dans une salle de classe, en présence et seulement à la demande d'un professeur. L'utilisation pendant les intervalles, dans la cour, en salle de permanence ou au CDI est interdite sauf en cas d'activité spécifique demandée par un enseignant et sous la surveillance d'un adulte de l'établissement.
 - ✓ Lors des récréations et de la pause méridienne, l'élève doit impérativement mettre sa tablette dans le casier de sa table.
 - ✓ La tablette est uniquement réservée à des fins pédagogiques, à un usage scolaire. Toute utilisation autre (jeux en ligne, réseaux sociaux, vidéos, shopping, utilisation de proxy, ...) sera sanctionnée. A cette fin, la tablette sera régulièrement contrôlée.
 - ✓ Ne pas installer de widget (raccourci) sur l'écran d'accueil, ne pas modifier le fond d'écran, ne pas supprimer l'historique du navigateur.
- Il est interdit de photographier ou filmer une personne sans son consentement ou celui de son responsable légal si cette personne est mineure. Toute diffusion non autorisée fera l'objet d'une exclusion temporaire et de dépôt de plainte.
- L'utilisation de la tablette à la maison est sous la responsabilité des parents. Une restriction horaire est programmée. Les tablettes seront verrouillées de 21h à 6h pour les 6^{ème}, de 21h30 à 6h pour les 5^{ème} et de 22h à 6h pour les 4^{ème} et 3^{ème}.
- L'élève s'engage à signaler tout problème technique rapidement à un responsable (professeur ou personnel de l'établissement) et ne doit pas tenter d'y remédier lui-même.

Le non-respect de cette charte d'utilisation de la tablette entraînera des sanctions. Engagement par signature, fait à _____, le _____ :

L'élève